

DECRET

Décret n°2007-156 du 5 février 2007 relatif à la carte de stationnement pour personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire)

NOR: SANA0720091D

Version consolidée au 07 février 2007

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé et des solidarités,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 241-3-2 ;

Vu l'avis du Conseil national consultatif des personnes handicapées en date du 7 novembre 2006 ;

Le Conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Article 1

A modifié les dispositions suivantes :
Modifie Code de l'action sociale et des familles - art. R241-17 (V)

Article 2 En savoir plus sur cet article...

Art. 2.

Le ministre de la santé et des solidarités et le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Par le Premier ministre :

Dominique de Villepin

Le ministre de la santé et des solidarités,

Xavier Bertrand

Le ministre délégué à la sécurité sociale,

aux personnes âgées,

aux personnes handicapées

et à la famille,

Philippe Bas